

LIVRET PÉDAGOGIQUE
DE L'ÉTUDIANT

LICENCES

HUMANITÉS

INSCRIPTIONS À LA FACULTÉ

Administrative : du 7 juillet au 30 septembre 2026
sur le site internet de l'UPEC

Pédagogique : du 7 au 18 septembre 2026
lors des réunions de rentrée indiquées sur le site llsh.u-pec.fr

Pour les inscriptions pédagogiques en régime dérogatoire rendez-vous au service de la scolarité
du lundi 12 au jeudi 15 octobre 2026



EMPLOI DU TEMPS

➔ <https://mon-edt.u-pec.fr/direct/>



PREMIER SEMESTRE

Début des cours : semaine du lundi 21 septembre 2026

Vacances de la Toussaint : du samedi 24 octobre au lundi 2 novembre 2026

Vacances de Noël : du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027

Période des examens : du lundi 4 au samedi 16 janvier 2027

(examens terminaux des régimes général et dérogatoire)

DEUXIÈME SEMESTRE

Début des cours : semaine du lundi 18 janvier 2027

Vacances d'hiver : du samedi 13 février au lundi 22 février 2027

Vacances de printemps : du samedi 12 avril au lundi 19 avril 2027

Période des examens : du lundi 26 avril au samedi 10 mai 2027

(examens terminaux des régimes général et dérogatoire)

VALIDATION DE L'ANNÉE

Jury 1ère session : semaine du 24 mai 2027

2ème session d'examens : du lundi 14 juin au samedi 26 juin 2027

Jury 2ème session : semaine du 28 juillet 2027

Sommaire

I Présentation de la faculté	II Organisation des études
III Présentation de la formation	IV Enseignements
V Scolarité	VI Université

PARTIE I

PRESENTATION DE LA FACULTE

Présentation de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

L'équipe de direction

Directrice : Lucie Gournay doyen-llsh@u-pec.fr

Directeurs adjoints :

- moyens : Damien Zanone damien.zanone@u-pec.fr
- formations et vie étudiante : Marie-Madeleine Huchet et Elisabeth Vialle dir.formations-llsh@u-pec.fr
- recherche : Emmanuel Fureix fureix@u-pec.fr
- relations internationales : Laure Gallouët laure.gallouet@u-pec.fr

Responsable administrative :

Karine Bellance : ra-llsh@u-pec.fr - 01 45 17 11 32

Secrétaire de direction : sec.direction-llsh@u-pec.fr - 01 45 17 66 06

Scolarité et examens

Accueil

Site Campus centre - bât. i, 1er étage, bureau i2 109

scola-llsh@u-pec.fr - 01 45 17 11 79

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi : 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h.

Mercredi, Vendredi : 9 h 30 – 12 h

Les étudiants pourront y trouver :

- pochettes d'inscription administrative,
- attestations de réussite,
- certificats de scolarité,
- certificats d'assiduité,
- formulaires de demande d'équivalences internes à la Faculté,
- relevés de notes,
- informations concernant les calendriers, résultats d'examens et les sessions de rattrapage.

Relations internationales

Dans le cadre d'accords de partenariat avec des universités étrangères, vous pouvez réaliser une partie de votre cursus à l'étranger en validant des crédits ECTS suivant le contrat d'études arrêté avant votre départ.

Contact : Vincent RONACH

Site Campus centre - bât. i, 1er étage, bureau i3 102

international-llsh@u-pec.fr - 01 45 17 66 86

Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP)

Sa mission est d'informer et d'orienter les étudiants dans leur recherche de stage ou d'un premier emploi. Il est chargé de diffuser des offres de stages et d'emplois et accompagne les étudiants dans la signature des conventions. Il entretient des relations avec les acteurs socio-économiques et institutionnels de la région et développe des partenariats.

Site Mail des Mèches, MLRI, bureau 112 (1er étage)

baip-llsh@u-pec.fr

Départements de la Faculté

Selon la licence dans laquelle il est inscrit, chaque étudiant est rattaché à un département dirigé par une directrice ou un directeur et disposant d'un secrétariat pédagogique qu'il est possible de venir consulter pour tout renseignement. De nombreuses informations figurent sur les tableaux d'affichage de ces secrétariats et sur le site internet de la Faculté :

www.u-pec.fr > Faculté lettres, langues et sciences humaines

Les directrices et directeurs de départements

Département d'allemand

Denis BOUSCH : bousch@u-pec.fr

Département d'anglais

Guillaume MARCHE : gmarche@u-pec.fr

Marie OLIVIER : marie.olivier@u-pec.fr

Département de communication

Alexandre Borrell : alexandre.borrell@u-pec.fr

Département de géographie

Emmanuelle FAURE : emmanuelle.faure@u-pec.fr

Département d'histoire

Nicolas LAUBRY : nicolas.laubry@u-pec.fr

Département de langues romanes

Laura LEMA SILVA : laura.lemasilva@u-pec.fr

Département de lettres

Anne Raffarin : anne.raffarin@u-pec.fr

Département de philosophie

Martin Dumont : martin.dumont@u-pec.fr

Département de langues étrangères appliquées – site de Créteil

: direction.lea-creteil@u-pec.fr

Département de langues étrangères appliquées – site de Sénart

Francesco Sergi : francesco.sergi@u-pec.fr

Département de français langue étrangère

dep.fle-llsh@u-pec.fr

Vera DELORME : vera.delorme@u-pec.fr

Anne-Laure RIGEADE : anne-laure.rigeade@u-pec.fr

Les secrétariats pédagogiques de départements

Licence 1 (sauf LEA) et LANSAD

01 45 17 11 87 / 66 85

Bâtiment i2, bureau 112

Email : sec.lansad-llsh@u-pec.fr

LETTRES & PHILOSOPHIE

Secrétariat des départements lettres et philosophie (L2, L3 et Masters recherche)

Bâtiment i2, bureau 110

Email : sec.lettres-llsh@u-pec.fr

Tél. : 01 45 17 11 41

LLCER ANGLAIS et ESPAGNOL, mineure ALLEMAND

Secrétariat des départements d'Anglais, d'Allemand et de Langues Romanes (L2, L3 et Masters recherche)

Bâtiment i2, bureau 114

Email : sec.langues-llsh@u-pec.fr

Tél. : 01 45 17 11 82

LETTRES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES (LEA)

Secrétariat du département de LEA Créteil (L1, L2, L3 et Master)

Maison des langues et des relations internationales – Rez-de-chaussée, bureau 11

Email : sec.lea.creteil-llsh@u-pec.fr

Tél. : 01 82 69 48 67/66

Secrétariat du département de LEA Sénart (L1, L2, L3 et Master)

3e étage, bureau 303 bâtiment C

Email : sec.lea.senart-llsh@u-pec.fr

Tél. : 01 64 13 43 59

GÉOGRAPHIE

Secrétariat des départements d'histoire et géographie (L2, L3 et Masters recherche)

Bâtiment i2, bureau 116

Email : sec.geographie-llsh@u-pec.fr

Tél. : 01 45 17 10 91

HISTOIRE

Secrétariat des départements d'histoire et géographie (L2, L3 et Masters recherche)

Bâtiment i2, bureau 116

Email : sec.histoire-llsh@u-pec.fr

Tél. : 01 45 17 10 91

COMMUNICATION

Secrétariat du département de communication (parcours en Licence et Master)

Bâtiment i2, bureau 123

Email : pour toutes les questions concernant le parcours communication : parcourscom-llsh1@u-pec.fr ; pour le reste : sec.communication-llsh@u-pec.fr

Tél. : 01 45 17 11 83

PARTIE II

ORGANISATION DES ETUDES

Organisation des études

INSCRIPTIONS EN DEUX TEMPS

1er temps : inscriptions administratives

Sur le site de l'UPEC (www.u-pec.fr) ou auprès de la scolarité de la Faculté pour retirer un dossier d'inscription administrative.

Une fois vos droits d'inscription payés, la carte d'étudiant sera transmise par le SIOE (service d'inscription et d'organisation des études). C'est ce qui confère le statut d'étudiant de l'UPEC.

2e temps : inscriptions pédagogiques dans les cours magistraux et les groupes de TD

Les modalités de ces inscriptions seront transmises lors des réunions de rentrée qui auront lieu durant la première quinzaine de septembre. Les étudiants recevront une convocation par mail et devront se présenter à l'horaire indiqué.

Ces inscriptions permettent de choisir le parcours, les options, le régime de contrôle des connaissances et l'emploi du temps.

Les inscriptions pédagogiques sont obligatoires. Si les étudiants ne procèdent pas à ces inscriptions en temps et en heure, ils risquent de ne pas être affectés dans certains groupes car le nombre de places est limité.

Toutes les informations concernant les réunions de rentrée sont affichées sur le site Internet de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines : <http://llsh.u-pec.fr/>

L'inscription administrative et pédagogique à l'université est une condition obligatoire et réglementaire pour pouvoir se présenter à tout type de contrôle.

LES EXAMENS

À chaque fin de semestre, les calendriers d'examens seront disponibles sur le site web de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines : <http://llsh.u-pec.fr/> > Scolarité > Examens

Dispositifs numériques

Des outils numériques sont à disposition des étudiantes et des étudiants

Une fois leur inscription administrative effectuée, les étudiants doivent activer leur compte numérique.

Ce compte permettra d'accéder à l'espace personnel E-Campus mais aussi aux services numériques de l'UPEC : messagerie, espace de stockage et de partage de documents. Ce compte numérique est également nécessaire pour vous connecter aux ordinateurs des salles informatiques.

Pour activer votre compte numérique, voir les informations en ligne :

<https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/services-numeriques>

Consultez votre messagerie UPEC

Il est indispensable que vous consultiez régulièrement votre messagerie UPEC.

C'est cette adresse qui sera utilisée par les différents services administratifs de l'université, par la scolarité de l'UFR des Lettres Langues et Sciences Humaines et par vos secrétariats pédagogiques pour communiquer avec vous. C'est aussi au moyen de cette adresse que vos enseignants et enseignantes pourront vous contacter.

Les services numériques de l'UPEC

La plateforme E-Campus vous permet d'accéder à l'ensemble des services numériques de l'université :

Vous pourrez y consulter notamment votre dossier administratif, vos contrats pédagogiques, trouver des offres de stages, emplois, jobs, consulter votre messagerie, consulter les catalogues de la bibliothèque universitaire.

<https://e-campus.u-pec.fr/>

Les dispositifs pédagogiques pour accéder aux supports de cours

Pour obtenir les supports de cours, réviser, approfondir ou revoir les notions abordées en cours, le cas échéant suivre des séances à distance, l'université et l'UFR LLSH mettent à la disposition des étudiantes et des étudiants :

- Une plate-forme pédagogique : Eprel (<https://eprel.u-pec.fr/>)

Vos enseignants et enseignantes vous pourront vous donner accès par ce biais à des éléments pédagogiques en rapport avec leur cours.

- Un environnement numérique : Office 365

Les étudiants inscrits à l'UPEC ont accès à office 365 et peuvent installer gratuitement à partir de l'espace office 365 la suite office (Word, Excel, Powerpoint, Outlook...)

<https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/services-numeriques/l-environnement-office-365>

Ce service donne également accès à un espace partagé « One Drive », permettant de stocker jusqu'à 1 To de données, mais aussi de partager des dossiers et des documents : traitement de texte, tableurs, diaporamas, vidéos.

Si vous étiez amené.e à suivre des enseignements hors de l'université

Outre la classe virtuelle disponible sur la plate-forme pédagogique Eprel, Teams (Office 365) permet de créer des « équipes » et de partager avec ce groupe des documents, de rendre des travaux, de communiquer au moyen de fils de conversation, de passer des appels audio ou vidéo, d'intégrer d'autres outils ou supports de la suite office 365 (planificateur pour la gestion de projet, diaporamas, tableurs, documents Word, etc.)

Vos enseignants pourront également vous proposer d'utiliser :

- Class Notebook sur Office 365

Il s'agit d'un bloc-notes partagé au moyen duquel les étudiants peuvent consulter des documents en ligne et travailler en mode collaboratif.

- Streams (office365)

Cette plate-forme de partage de séquences vidéo peut être utilisée pour mettre à disposition des captations de cours et des ressources vidéo.

- Des tutoriels vidéo ou interactifs

Des tutoriels sont disponibles pour comprendre les services d'Éprel, communiquer au moyen d'outils de visioconférence créer des supports de communication comme des diaporamas sonorisés, se saisir de l'outil office 365.

D'autres vous permettront de revoir le maniement d'outils bureautiques, de PAO, de développement Web ou de traitement de l'image :

<http://info-text.fr/infotext/bureautique/>

<http://info-text.fr/infotext/infographie/>

Parcours spécifiques d'aide à la réussite

Les étudiantes et étudiants qui ont suivi un cursus ne les préparant pas au mieux à suivre des études en Lettres, Langues et Sciences Humaines bénéficieront d'aménagements de type « renforcement » ou « propédeutique ».

Ce dispositif est obligatoire pour les étudiantes et étudiants qui ont été admis sur Parcoursup avec la mention « oui si 1 » (renforcement) ou « oui si 2 » (propédeutique) et qui ont nécessairement accepté cet aménagement lorsqu'ils ont validé la proposition sur Parcoursup.

PROPÉDEUTIQUE

Les étudiantes et étudiants admis en OUI SI 2 bénéficieront du dispositif « propédeutique ».

Le programme de la L1 est aménagé sur deux ans. La liste des enseignements à suivre pour chaque semestre sera communiquée au moment des réunions de rentrée et figurera sur le contrat pédagogique que les étudiants devront signer dans le courant du premier semestre.

S'y ajouteront des cours de renforcement en expression française et culture générale.

RENFORCEMENT

Les étudiantes et étudiants admis en OUI SI 1 bénéficieront du dispositif « renforcement ».

Ils et elles suivront des cours de renforcement en expression française et culture générale. Ces cours sont obligatoires et s'ajoutent aux enseignements de licence.

IMPORTANT

Les cours de renforcement sont obligatoires pour les Oui si 2 (propédeutique) et pour les Oui si 1 (renforcement).

L'inscription dans ces cours sera effectuée au début du premier semestre, sur convocation.

ATTENTION AU PLAGIAT !

Vos enseignants sont très vigilants vis-à-vis du plagiat : sous forme orale, lors d'un exposé, sous forme écrite, pour un devoir à la maison, voire en DST de contrôle continu et/ou en partiel lors des examens finaux.

Le plagiat compromet vos chances de réussite.

Le plagiat est inadmissible, quel que soit le niveau du cursus.

Les études universitaires obéissent à des règles déontologiques : respect de la propriété intellectuelle (voir l'article L335-2 ; lien ci-dessous*) et honnêteté. Il est essentiel de consulter des ouvrages critiques mais leur utilisation doit s'exercer selon des règles précises.

Voici en résumé quelques rappels utiles :

- Pour les travaux rendus dans le cadre du contrôle continu, tout emprunt d'idées doit être clairement signalé par l'étudiant, qu'il s'agisse d'un ouvrage critique (sous forme de livre) ou d'un site internet, quel qu'il soit (y compris Wikipédia). Pour un ouvrage, les références (auteur, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, date et page(s) de la citation ou des citations) devront être indiquées explicitement. Il en va de même pour tout emprunt sur le web qui devra mentionner le nom et l'adresse du site consulté (son auteur le cas échéant) et la date de consultation.
- Toute citation (même une seule phrase, voire seulement quelques mots) doit être clairement indiquée par des guillemets, et accompagnée d'une référence précise (entre parenthèses, ou mieux encore dans une note de bas de page) à l'auteur, à l'ouvrage, au site, selon les cas (voir ci-dessus).
- Même reformulée, une citation doit être clairement signalée par l'étudiant qui montrera qu'il s'agit d'un emprunt dans les conditions évoquées ci-dessus.

Depuis 2009, la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines dispose d'un logiciel anti-plagiat. Tout travail plagié entraînera une procédure disciplinaire.

* www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006279172&cidTexte=LEGITEXT000006069414

Outils d'intelligence artificielle :

L'utilisation de robots d'intelligence artificielle tels que Chat GPT pour la rédaction de travaux donnant lieu à une évaluation est formellement interdite, sauf mention contraire de vos enseignants et enseignantes.

Description des enseignements de Licences

Licence 1

Expression française :

Vous suivez un cours d'expression française pendant toute la L1 : quelle que soit votre discipline, la qualité de l'expression française constitue une condition essentielle pour réussir vos études dans une Faculté des Lettres, Langues et Sciences humaines - et même au-delà. En effet, la recherche de stage et d'emploi ainsi que l'exercice de tout métier demandent cette maîtrise linguistique. Afin d'assurer la continuité pédagogique de cet enseignement, la correction de l'orthographe et de la grammaire (syntaxe, ponctuation, etc.) sera prise en compte dans l'évaluation de tous les travaux écrits (réalisés à la maison et à l'université). Les fautes relevées feront l'objet d'un barème intégré à la note globale de la copie : l'enseignant pourra enlever de 1 à 3 points (/20) en fonction du nombre de fautes commises par double page.

- Au 1er semestre, pour les travaux sur table, le barème des points d'expression sera indiqué sur la copie, mais sans conséquence sur la note ; en revanche, pour les travaux faits à la maison, le barème sera appliqué.
- Au 2e semestre, le barème sera appliqué à tous les travaux écrits.

Licence 1, 2 & 3

Les UE signalées par un astérisque comportent une note plancher fixée à 7/20. Pour valider le semestre il est nécessaire que cette note soit atteinte. En outre une UE dont la note plancher n'est pas atteinte ne peut entrer dans la compensation.

Un enseignement d'ouverture doit être pris en L2S4.

PARTIE III

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Présentation de la licence Humanités

PRÉSENTATION

La licence Humanités est une licence pluridisciplinaire axée autour des lettres et de la philosophie, avec une orientation vers les humanités médicales.

Elle se décline en un parcours Humanités en santé — Accès santé (= LAS) et un parcours Humanités en santé (= non-LAS). Le parcours LAS permet aux étudiants, qui suivent aussi une option santé à la faculté de santé, de candidater au concours MMOP (filières médicales).

En L1, les étudiants suivent un choix de cours de lettres et de philosophie, à part égale. Ils suivent également, dans l'UE numérotée 3 (1.3 pour le S1 et 2.3 pour le S2), des cours de lettres, philosophie et sciences de l'information et de la communication orientés vers les humanités médicales.

À partir de la L2, les étudiants choisissent le parcours lettres ou le parcours philosophie : ils suivront les mêmes cours que les licences correspondantes (lettres modernes ou philosophie) et seront mélangés avec leurs étudiants, à l'exception de l'UE numérotée 3 (3.3 pour le S3, 4.3 pour le S4, 5.3 pour le S5 et 6.3 pour le S6), orientée vers les humanités médicales, qui reste spécifique à la licence Humanités et que suivront tous les étudiants de cette licence.

À la rentrée 2026, seule la L1 ouvrira. Dans ce livret, ne figurent donc que les cours de L1 et, pour information, les intitulés des cours de l'UE 3 Humanités médicales aux semestres suivants (S3-S6). Pour les cours de lettres ou de philosophie à partir du S3, nous invitons les étudiants à se reporter aux livrets des licences respectives.

OBJECTIFS

- former des étudiants aux études de lettres et de la philosophie en L1, de lettres OU de philosophie à partir de la L2
- donner des compétences en sciences biomédicales (option santé pour le parcours LAS) et humanités médicales par le biais d'une UE spécifique (parcours LAS et non-LAS)
- donner la possibilité de tenter le concours d'accès aux études de santé (MMOP) (parcours LAS)

COMPÉTENCES VISÉES

- Connaissances approfondies de la littérature ou de la philosophie et de leur histoire ;
- Connaissance des systèmes linguistiques français et de leur fonctionnement ;
- Bonne maîtrise de l'expression écrite et orale ;
- Méthodes solides dans le traitement et la restitution de l'information, la présentation de documents ;
- Initiation à des savoir-faire et des savoir-être en lien avec le domaine de santé ;
- Compétence propre au parcours Accès Santé : acquisitions de connaissances approfondies relatives aux sciences biomédicales (physique, biologie cellulaire, histologie, hématologie, immunologie, reproduction, anatomo-physiologie...)

POURSUITE D'ÉTUDES

- Concours de l'enseignement en lettres ou en philosophie (selon option à partir de la L2)
- Master Humanités en santé à l'UPEC qui sera créé à partir de la rentrée 2027
- Master de Lettres ou de Philosophie (selon option à partir de la L2)
- Accès sous conditions sélectives aux filières Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) et Kinésithérapie.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

- tous les métiers visés par une licence de lettres ou de philosophie (journalisme, enseignement, recherche, métiers de la culture)
- métiers émergents du domaine de la santé (Médiateur en santé, Ethicien, Attaché Littéraire Hospitalier, chargé de communication en santé...).
- métiers traditionnels du domaine de la santé (études médicales, parcours LAS)

SECRÉTARIAT PÉDAGOGIQUE de L1

Contact : sec.licence1-l1sh@u-pec.fr

Téléphone : 01 45 17 66 85 / 01 45 17 11 87

Bureau : Campus Centre – Bâtiment I – Bureau I2-112

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi : 9h30-12h / 14h-16h

Mercredi : 9h30-12h (après-midi sur rendez-vous)

Vendredi : télétravail (contact par mail uniquement)

RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS PÉDAGOGIQUES

Responsable de mention, de parcours et de L1 :

Thibault MIGUET (thibault.miguet@u-pec.fr)

Bureau I1 336

Permanences sur rendez-vous.

PARTIE IV

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

UE 1.1 - Acquérir des méthodes en lettres et en philosophie (1)

ECUE 1.1.1 - Histoire littéraire (Moyen Âge-XVIIe siècle)

Nom de l'enseignant : Maxime CONCHE et Nicolas MONETTI

Volume horaire hebdomadaire : 2 h/semaine

Description de cours : Ce cours aura pour but de présenter un panorama de la littérature française depuis l'époque médiévale jusqu'au XVIIe siècle au travers de l'étude d'extraits d'œuvres fournis par l'enseignant. Le parcours proposé permettra de s'intéresser à diverses grandes (et moins grandes) figures d'auteurs et d'autrices, aux pratiques littéraires représentatives des époques envisagées et aux grands enjeux historiques et théoriques de la production littéraire française qui se forge tout au long de la longue période envisagée.

Tableau complet : <https://lsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime général			Régime dérogatoire	
<u>Contrôle continu</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>
Écrit	Écrit	Oral	Écrit	Oral
50%	50%	100%	100%	100%

ECUE 1.1.2 - Introduction à la linguistique: qu'est-ce qu'une langue ?

Nom de l'enseignant : Rossana DE ANGELIS

Volume horaire hebdomadaire : 1 h/semaine

Description de cours : Ce cours vise 1) à présenter les concepts fondateurs de la linguistique tels qu'élaborés par F. de Saussure, ainsi que les principaux domaines des sciences du langage ; 2) à proposer spécifiquement une introduction à la phonologie et à la phonétique, à la morphologie, à la syntaxe et à la sémantique du français.

Bibliographie :

Saussure F. de, 1916, Cours de linguistique générale, texte établi par C. Bailly et A. Sechehaye, Payot, 1971.

Yaguello M., Alice au pays du langage : pour comprendre la linguistique, Seuil, 1981 (en ligne : <https://archive.org/details/aliceaupaysdulan0000yagu>)

Chiss J.-L., Filliolet J., Maingueneau D., Introduction à la linguistique française, tomes 1 et 2. Hachette. 2001.

Tableau complet : <https://lsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime général			Régime dérogatoire	
<u>Examen</u>		<u>Seconde session</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>
1 épreuve écrite		Écrit	Écrit	Écrit
100%		100%	100%	100%

ECUE 1.1.3 - Métaphysique

Nom de l'enseignant : Déborah KNOP

Volume horaire hebdomadaire : 2 h/semaine

Description de cours :

Le cours se focalisera sur deux auteurs, G. W. Leibniz et E. Kant. Chacun, à sa manière, tente de se démarquer de la tradition scolastique et de refonder la métaphysique en partant de principes plus rationnels.

L'œuvre de Leibniz se distingue par la notion cruciale de monade, substance indivisible ou atome métaphysique, qui constitue la réalité ultime. La compréhension de ce concept et de son lien avec Dieu, monade

suprême (source des autres monades, garant de la vérité, de la justice, de l'harmonie préétablie) permet de saisir certainement l'ensemble de la métaphysique de Leibniz, notamment dans ses liens avec la logique et l'épistémologie, qui sont fondamentales (principe de raison suffisante, principe de non contradiction ; vérités de fait et vérités de raison), la physique (concept de force) et la morale (liberté humaine et imputabilité de l'action).

Kant cherche à s'éloigner de la métaphysique dogmatique, celle de Leibniz et de Wolff notamment, à refonder la discipline en montrant que la raison produit inévitablement une illusion transcendante – une apparence trompeuse de possibilité de connaissance du suprasensible. La connaissance métaphysique dogmatique n'est donc pas possible ; pourtant l'esprit ne peut y renoncer, ce qui le conduit à des antinomies. Elles sont insolubles d'un point de vue dogmatique, mais elles trouvent leur résolution dans la philosophie critique. Ne peut-on rien postuler à propos de ce dont on ne peut faire aucune expérience ? Kant reconstruit, entre autres, une métaphysique pratique fondée sur la loi morale (postulats de la raison pure pratique que sont la liberté, l'immortalité de l'âme et Dieu).

Bibliographie :

Ouvrages généraux

Élie During, *La Métaphysique*, éd. GF Flammarion, coll. « GF Corpus », 1998.

Élie During, *L'Âme*, éd. GF Flammarion, coll. « GF Corpus », 1997.

Claudine Tiercelin, « La métaphysique », in *Notions de philosophie*, dir. D. Kambouchner, Gallimard, coll. « Folio essais », II, 1995, p. 387-500.

Leibniz

Gottfried Wilhelm Leibniz, *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, éd. J. Brunschwig, Paris, GF Flammarion, 1990.

— *Essais de Théodicée sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme et l'origine du mal*, éd. J. Brunschwig, Paris, GF Flammarion, 1969.

— *Discours de métaphysique, Monadologie et autres textes*, éd. M. Fichant, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2004.

Yvon Belaval, *Leibniz, Initiation à sa philosophie*, Paris, Vrin, 2005.

Kant

Emmanuel Kant, *Critique de la raison pure* [1781 ; 1787], trad. A. Renaut, Paris, GF Flammarion, 2001.

— *Prolégomènes à toute métaphysique future qui pourra se présenter comme science* [1783], trad. J. Gibelin, Paris, Vrin, 1968.

— *Fondements de la métaphysique des mœurs* [1785], trad. V. Delbos, Paris, LGF, coll. « Le Livre de poche », 1993.

— *Critique de la raison pratique* [1788], trad. J.-P. Fussler, Paris, GF Flammarion, 2003.

— *Métaphysique des mœurs* [1797], trad. A. Renaut, 2 vol. (I. *Doctrine du droit* ; II. *Doctrine de la vertu*), Paris, GF Flammarion, 1994.

Gilles Deleuze, *La Philosophie critique de Kant*, Paris, PUF, 1963.

Tableau complet : <https://llsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-contrôle-des-connaissances>

Régime général			Régime dérogatoire	
<u>Contrôle continu</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>
2 épreuves écrites min.		Oral	Écrit	Oral
100%		100%	100%	100%

UE 1.2 - Philosopher par l'histoire de la philosophie

ECUE 1.2.1 - Philosophie ancienne : Platon

Nom de l'enseignant : Marie DESCHAMPS

Volume horaire hebdomadaire : 2 h/semaine

Description de cours : Platon et le problème de la démocratie

La démocratie est, dans la pensée de Platon, tenue pour le pire des régimes politiques, à l'exception d'un seul (la tyrannie). Ce cours a pour objectif de comprendre le sens des critiques et l'évaluation axiologiquement très négative que Platon a adressé à la démocratie. Il s'agira de montrer que la difficulté principale tient à l'éloignement du plus grand nombre à l'égard du savoir et de tout principe de rationalité, et que la réponse

platonicienne ne consiste pas tant en une éducation du peuple à la raison qu'en la formation d'une aristocratie éclairée par la raison, seule capable de gouverner un peuple condamné à y demeurer étranger.

Toutefois, cette solution reconduit le problème initial sous une forme renouvelée. En effet, si gouverner suppose la possession d'un savoir véritable, il apparaît que ceux qui détiennent cette connaissance ne souhaitent pas exercer le pouvoir, tandis que ceux qui en sont dépourvus aspirent à gouverner. Plus encore, les seconds, faute de savoir, ne sont pas en mesure de reconnaître leur propre incapacité ni la supériorité de ceux qui possèdent la connaissance, et refusent dès lors de se laisser diriger par eux.

Dans ce cadre, plusieurs questions structurantes émergent : qui doit gouverner, et en vertu de quelles qualités ? Quelles dispositions sont requises pour administrer la cité ? Pourquoi la connaissance occupe-t-elle une place si décisive dans la pensée politique platonicienne, et de quel type de savoir s'agit-il, portant sur quels objets ? Enfin, pour quelles raisons le plus grand nombre demeure-t-il étranger à la connaissance, et quelle conception du monde une telle thèse engage-t-elle ? Enfin, qu'est ce qui fait que Platon considère qu'être dépourvu de connaissance véritable, c'est à dire être dans le faux, est la règle plutôt que l'exception ?

Ce cours propose donc aux étudiants de se familiariser avec la philosophie de Platon en y entrant par la question politique. Il propose également d'aborder la démocratie à partir d'un des prismes les plus critiques de l'histoire des idées qui fut adressé à son encontre, le prisme grec.

Le cours consistera en une lecture suivie de douze textes de Platon articulés autour des problématiques précédentes ; les textes seront essentiellement extraits de la *République* (allégorie de la Caverne et livre VIII) mais aussi du *Gorgias*, du *Théétète* et du *Protagoras*.

Bibliographie :

Platon, *La République*, P. Pachet (trad.), Paris, Gallimard, 1993

Platon, *Gorgias*, M. Canto-Sperber (trad.), Paris, Flammarion, 1987 (2007)

Platon, *Théétète*, M. Narcy (trad.), Paris, Flammarion, 2016

El Murr, Dimitri, *Savoir et gouverner. Essai sur la science politique platonicienne*, Paris, Vrin, 2014

Tableau complet : <https://llsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-control-des-connaissances>

Régime général			Régime dérogatoire	
<u>Contrôle continu</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>
2 épreuves écrites min.		Oral	Écrit	Oral
100%		100%	100%	100%

ECUE 1.2.2 - Philosophie moderne : Descartes

Nom de l'enseignant : Jérémie DUHAUGA

Volume horaire hebdomadaire : 2 h/semaine

Description de cours :

Ce cours a pour vocation de présenter les grands thèmes et les grandes thèses de la philosophie cartésienne à travers la lecture suivie des *Méditations métaphysiques*. Ce texte central dans l'histoire de la philosophie moderne permettra d'introduire notamment la question du rôle de la philosophie au moment où la physique commence à prendre son autonomie en se mathématisant, la question de la nature de la connaissance et de ses différents modes, ainsi que celle de la relation entre la pensée, les corps en général, et le corps propre. En suivant l'itinéraire du sujet méditant, nous découvrirons donc les vérités accessibles à la raison à partir du fameux doute hyperbolique ; et en consultant ponctuellement d'autres textes classiques de Descartes et les *Objections* et *Réponses* qui suivent les *Méditations*, nous tâcherons de dégager la logique et la fonction de cet itinéraire, afin de comprendre son importance pour la philosophie moderne et ses prolongements contemporains.

Bibliographie :

Descartes, René, *Discours de la méthode*, Paris, Vrin, 1984

Descartes, René, *Méditations métaphysiques. Objections et réponses suivies de quatre lettres*, Paris, Flammarion, 2011

Marion, Jean-Luc, *Questions cartésiennes III. Descartes sous le masque du cartésianisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2021.

Tableau complet : <https://llsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-control-des-connaissances>

Régime général	Régime dérogatoire
----------------	--------------------

<u>Contrôle continu</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>
2 épreuves écrites min.		Oral	Écrit	Oral
100%		100%	100%	100%

UE 1.3 - Entrer dans les Humanités médicales (1)

ECUE 1.3.1 - Le système de santé et de ses professions : approche socio-historique

Nom de l'enseignant : Coralie NICOLLE (provisoire)

Volume horaire hebdomadaire : 1h30/semaine

Description de cours :

Ce cours propose une introduction au système de santé français à travers une approche historique et sociologique. Il examine la construction des politiques de santé et de la protection sociale, et permet aux étudiants de comprendre l'organisation territoriale des soins et l'évolution des professions de santé. Les étudiants analyseront les transformations de l'hôpital, les enjeux de gouvernance et les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins. L'objectif est de comprendre le fonctionnement du système de santé et les défis auxquels il est confronté dans un contexte de mutations démographiques, économiques et technologiques.

Bibliographie :

Amiel, P., & Chapeau, P.-Y. (2006). Le " Plan Cancer ", instrument de la politique publique de lutte contre le cancer en France. *Revue droit et santé*, (9), 85-88.

Arliaud, M. (1987). *Les médecins . la Découverte*.

Bajos, N. (2025). *La production sociale des inégalités de santé*. Collège de France éditions.

Bergeron, H., & Castel, P. (2018). *Sociologie politique de la santé* (2e éd). PUF.

Carricaburu, D., & Ménoret, M. (2004). *Sociologie de la santé : Institutions, professions et maladies*. A. Colin.

Cash, R. (2022). Crise de l'hôpital public ou crise du système de soins ? *Les Tribunes de la santé*, N° 71(1), 47-59. p. <https://doi.org/10.3917/seve1.071.0047>

Cresson, G. & Schweyer François-Xavier. (2019). *Professions et institutions de santé face à l'organisation du travail : Aspects sociologiques*. Cairn.

Ehrenreich, B., & English, D. (2023). *Sorcières, sages-femmes & infirmières : Une histoire des femmes soignantes*. Cambourakis.

Freidson, E., Lyotard-May, A., & Malamoud, C. (1984). *La Profession médicale*. Payot.

Hassenteufel, P. (Éd.). (2000). *Construction européenne et politiques sociales*. L'Harmattan.

Letourmy, A., & Naïditch, M. (2009). L'émergence de la démocratie sanitaire en France. *Santé, Société et Solidarité*, (2), 15-22. <https://doi.org/10.3406/oss.2009.1346>

Pinell, P. (2009). La genèse du champ médical : le cas de la France (1795-1870) *Revue française de sociologie*, 50(2), 315-349. <https://doi-org.ezproxy.u-pec.fr/10.3917/rfs.502.0315>.

Valat, B. (2001). *Histoire de la Sécurité sociale : 1945-1967 l'État, l'institution et la santé*. Économica.

Vassy, C. & Derbez, B. (2019). Introduction à la sociologie de la santé. Armand Colin. <https://doi-org.ezproxy.u-pec.fr/10.3917/arco.vassy.2019.01>.

Steudler, F. (1974). *L'hôpital en observation*, Armand Collin

La spécialisation de la médecine XIXe-XXe siècles. (2005). Actes de la recherche en sciences sociales, (156-157), <https://shs-cairn-info.ezproxy.u-pec.fr/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2005-1?lang=fr>.

Dynamiques professionnelles dans le champ de la santé. (2005). *Revue française des affaires sociales*, <https://shs-cairn-info.ezproxy.u-pec.fr/revue-francaise-des-affaires-sociales-2005-1?lang=fr>.

Tableau complet : <https://lsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime général			Régime dérogatoire	
<u>Contrôle continu</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>
2 épreuves min.	Écrit	Oral	Écrit	Oral
50% (25% écrit et 25% oral)	50%	100%	100%	100%

ECUE 1.3.2 - Cultures antiques et santé (1)

Nom de l'enseignant : Thibault MIGUET

Volume horaire hebdomadaire : 1h30/semaine

Description de cours : Hippocrate et la naissance de l'art médical occidental

Ce cours sera consacré à la figure d'Hippocrate, auteur incontournable qui est au fondement de l'art médical d'aujourd'hui, en Occident. À travers différents axes, nous chercherons à faire ressortir ce qu'il y a de profondément moderne dans cette théorie et cette pratique, en n'omettant pas de mentionner les points où la médecine hippocratique a été la plus imaginative. Le cours combinera connaissances théoriques et lecture de textes, assortie d'un commentaire, à partir de fascicules distribués en classe. L'objectif sera de mieux connaître et comprendre cette pensée à la fois proche et lointaine de la nôtre.

Tableau complet : <https://lsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime général			Régime dérogatoire	
<u>Contrôle continu</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>
2 épreuves écrites min.	Écrit	Écrit	Écrit	Écrit
50%	50%	100%	100%	100%

UE 1.4 - S'exprimer à l'oral et à l'écrit (1)

ECUE 1.4.1 - Expression française

Nom de l'enseignant : Igor NADAL INIESTOLA et Claudia SCHWEITZER

Volume horaire hebdomadaire : 1h30/semaine

Description de cours : Ce cours vise à consolider un certain nombre de compétences écrites fondamentales qui doivent être acquises pour aborder dans de bonnes conditions un cursus universitaire en lettres et au-delà une insertion professionnelle. L'enseignement combine des exercices systématiques en classe et un travail individuel en autonomie via la plateforme écrit+tests <https://app.tests.ecriplus.fr/> et le site J'améliore mon français écrit (http://uoh.univ-montp3.fr/j_ameliore_ma_maitrise_du_francais/portail/). Au cours des deux semestres seront abordés les thèmes suivants : Employer des mots à bon escient / Structurer correctement les phrases / Orthographier et ponctuer de manière correcte / Savoir organiser un texte bref /

Tableau complet : <https://lsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime général			Régime dérogatoire	
<u>Contrôle continu</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>
Écrit		Écrit	Écrit	Écrit
100%		100%	100%	100%

ECUE 1.4.2 - LVE

Se référer au livret de LANSAD : <https://lsh.u-pec.fr/scolarité/lansad/livret-pedagogique-langues-pour-specialistes-d-autres-disciplines-lansad>

Tableau complet : <https://lsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime	Modalités d'évaluation
Tous régimes	Se référer au tableau complet des modalités de contrôle des connaissances.

Se référer au livret de LANSAD : <https://lsh.u-pec.fr/scolarité/lansad/livret-pedagogique-langues-pour-specialistes-d-autres-disciplines-lansad>

ECUE 1.4.3 - Méthodologie du travail universitaire

Nom de l'enseignant : Marie DESCHAMPS

Volume horaire hebdomadaire : 1h30/semaine

Description de cours :

Ce cours a un double objectif : familiariser les étudiants avec les principales exigences méthodologiques de l'université française en philosophie, et les initier à la lecture de formes textuelles philosophiques « atypiques ». La première partie de chaque cours est consacrée à l'apprentissage progressif des outils académiques élémentaires : méthode des notes de bas de page et des références, problématisation, commentaire de texte, dissertation, mini-mémoire, recherche des sources, élaboration d'une bibliographie, préparation de travaux de type exposé ou TPE.

La seconde partie prend appui sur une série de « grands textes » dont la diversité formelle pose des difficultés spécifiques d'interprétation et de commentaire : mythes, morceaux romanesques ou saynètes insérées dans des œuvres philosophiques, dialogues, aphorismes, parodies, notes, et autres formes « alternatives » du discours philosophique classique, de façon à développer des outils pour les interpréter. Il s'agit de comprendre comment ces formes non canoniques du discours philosophiques viennent pleinement nourrir le sens des textes dans lesquels elles s'insèrent et d'apprendre à les traiter rigoureusement dans le cadre d'un exercice de commentaire de texte en philosophie.

Bibliographie :

Platon, *La République*, P. Pachet (trad.), Paris, Gallimard, 1993.

Spinoza, Baruch, *Éthique*, trad. C. Appuhn (trad.), Paris, Flammarion, 2026

Rousseau, Jean-Jacques, *Émile ou De l'éducation*, A. Charrak (éd.), Paris, Flammarion, 2009

Nietzsche, Friedrich, *Ainsi parlait Zarathoustra*, G.-A. Goldschmidt (trad.), Paris, Le Livre de Poche, 1972

Sartre, Jean-Paul, *L'Être et le Néant. Essai d'ontologie phénoménologique*, Paris, Gallimard, 1976

Tableau complet : <https://lsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime général			Régime dérogatoire	
<u>Contrôle continu</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>
2 épreuves écrites min.		Oral	Écrit	Oral
100%		100%	100%	100%

Semestre 2

UE 2.1 - Acquérir des méthodes en lettres et en philosophie (2)

ECUE 2.1.1 - Histoire littéraire (XVIIIe s. - XXe s.)

Nom de l'enseignant : Bernard GENDREL

Volume horaire hebdomadaire : 2 h/semaine

Description de cours : Ce cours vise à offrir aux étudiants des repères dans l'histoire littéraire du XVIIIe au XXe siècle, à travers l'étude des grands mouvements esthétiques que nous replacerons dans leur contexte historique, culturel et artistique. Un vaste choix de textes étudiés en cours illustrera ce panorama.

Tableau complet : <https://lsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime général			Régime dérogatoire	
<u>Contrôle continu</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>
Écrit	Écrit	Oral	Écrit	Oral
50%	50%	100%	100%	100%

ECUE 2.1.2 - Philosophie ancienne : Aristote

Nom de l'enseignant : Marie DESCHAMPS

Volume horaire hebdomadaire : 1h30/semaine

Description de cours : *Arété* (ἀρετή) et *eudaimonia* (εὐδαιμονία) dans l'*Éthique à Nicomaque*

Il peut sembler aujourd'hui dépassé d'associer le bonheur à la vertu. Celle-ci apparaît souvent comme un principe de limitation, synonyme de restriction des désirs, plus susceptible d'engendrer la frustration que l'épanouissement qui semble indissociable du bonheur. Dans cette perspective, faire de la vertu la clé du bonheur pourrait sembler reconduire une conception rigoriste de la vie bonne, méfiante à l'égard des passions et rétive à toute affirmation pleine et entière de l'être humain, telle que Nietzsche a pu la dénoncer au XIXe siècle.

À rebours de cette interprétation, ce cours propose de repartir de la manière dont Aristote articule l'*arété* (ἀρετή), la vertu, à l'*eudaimonia* (εὐδαιμονία), le bonheur, pour réinterroger le sens de cette association : la vertu est-elle vraiment réductible à un simple principe de limitation des désirs ? Et surtout, une philosophie qui fait de la vertu la condition de l'accès au bonheur pense-t-elle nécessairement un bonheur placé sous le signe de la contrainte, d'une nature humaine tenue en bride ?

L'enjeu du cours sera ainsi de redéfinir le sens de l'articulation entre bonheur et vertu et plus largement, de redonner à la vertu sa puissance positive, de lui retirer son image austère et inquiétante, et de la restituer dans la fonction qu'Aristote lui confère dans l'*Éthique à Nicomaque*, qui est non pas de réprimer la vie, mais d'en permettre l'accomplissement.

Ce cours s'ouvrira sur une réflexion consacrée à ce que le bonheur ne peut pas être, et suivra une progression permettant de déduire, à partir d'Aristote, ce qu'il est nécessaire qu'il soit. Si être heureux consiste à s'accomplir en tant qu'être humain, alors le bonheur ne peut se comprendre que comme une vie gouvernée par ce qu'il y a de proprement humain en l'homme : la raison. C'est cette régulation de l'action par la raison qui fonde la vertu et, par là, rend possible le bonheur. Encore faut-il toutefois redéfinir le sens de l'exercice de la raison lui-même : il ne doit pas être compris comme un principe de contrôle ou de frein, mais comme l'exercice plein et accompli de la nature humaine. Dès lors, la limitation ne se situe plus du côté de la vertu, mais du côté du défaut et du manque d'exercice de la raison, et de l'insuffisance de la vertu qui lui est liée.

Ce cours propose une réflexion sur le sens profond que peut avoir cette redéfinition du bonheur. Il offre ainsi aux étudiants une entrée dans la philosophie d'Aristote par la question morale. Il prendra la forme d'une lecture suivie de douze textes extraits de l'*Éthique à Nicomaque*, afin de construire progressivement un raisonnement argumenté sur la manière dont s'articulent l'*arété* (ἀρετή) et l'*eudaimonia* (εὐδαιμονία) autour des problématiques suivantes : Pourquoi une vie rationnelle serait-elle plus heureuse et plus accomplie qu'une vie qui ne le serait pas ? Et comment expliquer dès lors que l'exercice de notre raison fait plus souvent naître un sentiment de frustration que de joie ? La raison fait-elle véritablement le bonheur, et si oui, alors comment résister à ce qui s'oppose à la raison afin de préserver les conditions du bonheur ?

Bibliographie :

Aristote, *Éthique à Nicomaque*, R. Bodéüs (trad.), Paris, Flammarion, 2026.

Aristote, *Éthique à Eudème*, C. Dalimier (trad.), Paris, Flammarion, 2013.

Bodéüs, Richard, *Le philosophe et la Cité. Recherches sur les rapports entre morale et politique dans la pensée d'Aristote*, Paris, Les Belles Lettres, 1982

Aubenque, Pierre, *La prudence chez Aristote. Avec un appendice sur la prudence chez Kant*, Paris, Presses Universitaires de France, 2014

Annas, Julia, *Intelligent Virtue*, Oxford, Oxford University Press, 2011

Tableau complet : <https://ilsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-contrôle-des-connaissances>

Régime général			Régime dérogatoire	
<u>Contrôle continu</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>
2 épreuves écrites min.		Oral	Écrit	Oral
100%		100%	100%	100%

ECUE 2.1.3 - Philosophies du corps

Nom de l'enseignant : Roberto POMA

Volume horaire hebdomadaire : 1h30/semaine

Description de cours :

Ce cours propose une introduction aux grands enjeux contemporains de la philosophie du corps, tout en retraçant l'horizon historique dans lequel ils se sont constitués. Il s'agira d'abord d'examiner quelques moments décisifs de la tradition philosophique occidentale. De Platon et Aristote à Descartes, Spinoza et Nietzsche, cette histoire permettra de comprendre comment le corps a successivement été pensé comme obstacle, instrument, organisme, puissance, affectivité ou principe d'individuation. Une attention particulière sera ensuite accordée aux transformations contemporaines de la question du corps. Avec la phénoménologie, le corps devient « corps propre », foyer de perception, de mouvement et d'ouverture au monde. D'autres traditions philosophiques permettront d'interroger le corps comme lieu d'inscription des normes, des rapports de pouvoir et des processus de subjectivation. Les textes étudiés permettront de faire dialoguer histoire de la philosophie, phénoménologie, philosophie de la médecine, philosophie politique et sociale, études féministes et critiques contemporaines des normes corporelles.

Bibliographie :

BEAUVOIR, Simone de, *Le Deuxième Sexe*, 2 vol., Paris, Gallimard, 1949.
 BUTLER, Judith, *Ces corps qui comptent*, Paris, Amsterdam, 2009.
 CANGUILHEM, Georges, *Le Normal et le Pathologique*, Paris, PUF, 1966.
 DESCARTES, René, *Les Passions de l'âme*, Paris, GF Flammarion, 1996.
 FANON, Frantz, *Peau noire, masques blancs*, Paris, Éditions du Seuil, 1952.
 FOUCAULT, Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.
 HARAWAY, Donna, *Manifeste cyborg et autres essais. Sciences – Fictions – Féminismes*, Paris, Exils, 2007.
 HUSSERL, Edmund, *Idées directrices pour une phénoménologie et une philosophie phénoménologique pures. Livre II. Recherches phénoménologiques pour la constitution*, Paris, PUF, 1982.
 MARZANO, Michela, *La Philosophie du corps*, Paris, Presses universitaires de France, 2007.
 MERLEAU-PONTY, Maurice, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 1945.
 NIETZSCHE, Friedrich, *Ainsi parlait Zarathoustra. Un livre pour tous et pour personne*, Paris, GF Flammarion, 2006.
 PRECIADO, Paul B., *Testo Junkie. Sexe, drogue et biopolitique*, Paris, Grasset, 2008.
 SPINOZA, Baruch, *Éthique*, notamment livres II et III, Paris, GF Flammarion, 2021.

Tableau complet : <https://llsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-control-des-connaissances>

Régime général			Régime dérogatoire	
Contrôle continu	Examen	Seconde session	Examen	Seconde session
2 épreuves écrites min.		Oral	Écrit	Oral
100%		100%	100%	100%

UE 2.2 - Lire et mobiliser les œuvres littéraires

ECUE 2.2.1 - Lecture d'œuvres

Nom de l'enseignant : Violaine FRANÇOIS, Clément DUYCK

Volume horaire hebdomadaire : 1h30/semaine

Description de cours : Perrault, Histoires ou Contes du temps passé

Dans les dernières années du XVII^e siècle, dans le contexte de la Querelle des Anciens et des Modernes, Charles Perrault participe à l'invention d'un nouveau genre littéraire, le conte de fées. En puisant dans ce qu'il présente comme un fonds oral de récits populaires, Ch. Perrault entend, ce faisant, renouveler la littérature française à partir d'un matériau jusqu'alors dévalorisé. D'apparence simple, ses contes rassemblent pourtant, de façon ingénieuse, oralité et écriture, fiction enfantine et public mondain, invitant en particulier à jeter un regard nouveau sur l'articulation complexe entre littérature et morale.

Œuvres au programme :

Les étudiants devront s'être procuré l'édition au programme et avoir lu les contes en prose pour le premier cours.

PERRAULT, Charles, *Contes*, éd. Catherine Magnien, Paris, Librairie générale française, « Le livre de poche classiques », 2006, contes en prose, p. 171-308. Édition conseillée.

Tableau complet : <https://llsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-control-des-connaissances>

Régime général			Régime dérogatoire	
<u>Contrôle continu</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>
Écrit		Oral	Écrit	Oral
100%		100%	100%	100%

ECUE 2.2.2 - Atelier de langue et de littérature

Nom de l'enseignant : Samuel ROBE

Volume horaire hebdomadaire : 1h30/semaine

Description de cours : Les ateliers de langue et de littérature proposent une approche expérientielle de la littérature, articulant lecture, écriture, oralisation et médiation des œuvres. À travers des activités variées (écriture créative, réécriture, lecture à voix haute, interprétation, projets individuels ou collectifs), les étudiant.e.s explorent les textes en les mettant à l'épreuve de la pratique. Ils développent ainsi une compréhension sensible des œuvres et des procédés d'écriture, tout en renforçant leurs capacités d'analyse, d'expression, de création et de transmission.

Au semestre 2, nous travaillerons la lecture et l'écriture d'invention à partir de thèmes et/ou de genres littéraires.

Tableau complet : <https://llsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime général			Régime dérogatoire	
<u>Contrôle continu</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>
Écrit et oral		Écrit	Écrit	Écrit
100%		100%	100%	100%

ECUE 2.2.3 - Littérature et culture gréco-romaines

Nom de l'enseignant : Thibault MIGUET

Volume horaire hebdomadaire : 1 h/semaine

Description de cours : Aux sources de la littérature mondiale : l'*Illiade* d'Homère.

L'*Illiade* est, avec l'*Odyssée*, le grand poème épique attribué à Homère. Il raconte une partie de la guerre de Troie, qui opposa Grecs et Troyens. Cette œuvre majeure a, au même titre que l'*Odyssée*, inspiré de nombreuses œuvres ultérieures, avec des répercussions sur la culture populaire. Il s'agira de comprendre quels sont les ressorts narratifs et poétiques qui ont fait de cette œuvre ce qu'elle est, et comment les questionnements qu'elle apporte ont nourri et continuent de nourrir notre imaginaire.

Bibliographie : les étudiants devront se procurer l'édition « Le Livre de Poche » n° 1063 (série « Les Classiques d'Aujourd'hui ») (édition et traduction par Mario Meunier) et avoir lu l'œuvre en amont du cours.

Tableau complet : <https://llsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime général			Régime dérogatoire	
<u>Contrôle continu</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>
	Écrit	Écrit	Écrit	Écrit
	100%	100%	100%	100%

UE 2.3 - Entrer dans les Humanités médicales (2)

ECUE 2.3.1 - La relation de soin : enjeux communicationnels et rapports de pouvoir

Nom de l'enseignant : Coralie NICOLLE

Volume horaire hebdomadaire : 1h30/semaine

Description de cours :

Ce cours propose une introduction à la relation de soin en examinant les processus de communication entre soignants et patients ainsi que les rapports de pouvoir qui les traversent. Il aborde les notions d'asymétrie, d'autorité, de confiance, d'autonomie, de consentement et de décision partagée à partir d'approches issues des sciences humaines et sociales. Les étudiants développeront des outils d'analyse pour comprendre les dimensions relationnelles, éthiques et institutionnelles du soin. L'objectif est de favoriser une réflexion critique sur les pratiques communicationnelles en contexte de santé.

Bibliographie :

Akrich, M., & Méadel, C. (2010). Internet, tiers nébuleux de la relation patient-médecin. *Les Tribunes de la santé*, 29, 41-48.

Balint, M., & Valabrega, J.-P. (2003). *Le médecin, son malade et la maladie*. Payot & Rivages.

Boltanski, L. (1971). Les usages sociaux du corps. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 26(1), 205-233. <https://doi.org/10.3406/ahess.1971.422470>

Fainzang, S. (2006). *La relation médecins-malades : Information et mensonge*. Presses Universitaires de France.

Fainzang, S. (2014). Les inégalités au sein du colloque singulier : L'accès à l'information. *Les Tribunes de la santé*, 2(43), 47-52. <https://doi.org/10.3917/seve.043.0047>

Fassin, D., & Memmi, D. (2004). *Le gouvernement des corps*. Editions de l'école des hautes études en sciences sociales.

Foucault, M. (1976). *La volonté de savoir : Droit de mort et pouvoir sur la vie*. Gallimard.

Foucault, M., & Foucault, M. (2004). *Naissance de la biopolitique* (M. Senellart, Éd.). Gallimard [u.a.].

Jaunait, A. (2003). Comment peut-on être paternaliste ? Confiance et consentement dans la relation médecin-patient. *Raisons politiques*, 11(3), 59-79. <https://doi-org.ezproxy.u-pec.fr/10.3917/rai.011.0059>.

Kergoat, D. (2011). *Comprendre les rapports sociaux*. <https://doi.org/10.3406/raipr.2011.4300>

Tableau complet : <https://llsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-contrôle-des-connaissances>

Régime général			Régime dérogatoire	
<u>Contrôle continu</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>
2 épreuves min.	Écrit	Oral	Écrit	Oral
50% (25% écrit et 25% oral)	50%	100%	100%	100%

ECUE 2.3.2 - Le soin des mots

Nom de l'enseignant : Martin DUMONT

Volume horaire hebdomadaire : 1h30/semaine

Description de cours :

Dans la relation de soin les mots sont essentiels : ils peuvent blesser ou soigner, être précis et efficaces ou causes de malentendu et d'erreur. C'est pourquoi la relation de soin et l'exercice médical ne vont pas sans soin des mots, qui est aussi un soin des principes, de la connaissance comme de l'action, et *in fine* des personnes. Et pourtant on y bute souvent sur les limites du langage : incommunicabilité, incompréhension, résistance du réel à nos prises. L'exercice médical est aussi un lieu où différents discours s'entrecroisent sans parvenir à se coordonner toujours, et des discours extérieurs à la médecine (poésie et littérature par exemple) semblent parfois mieux armés pour dire les expériences vécues ici. Il y a là une question philosophique majeure qui trouve à se rejouer : peut-on penser une clinique des mots ?

Bibliographie :

Bibliographie indicative

John Austin, Quand dire c'est faire, Points Seuil, Paris, 1970.

Sylvie Fainzang, *La relation médecins – malades : information et mensonge*, Paris, Puf, 2006.

Ludwik Fleck, *Genèse et développement d'un fait scientifique*, Paris, Champs Flammarion, 2008.

Michel Foucault, *Naissance de la clinique*, Paris, Puf, 1963.

Georges Canguilhem, *Ecrits sur la médecine*, Paris, Seuil, 2002.

Maurice Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 1945.

« Husserl et le problème du langage », *Eloge de la philosophie et autres essais*, Paris, Gallimard, 1960.

Jean-Jacques Rousseau, *Essai sur l'origine des langues*, Paris, Gallimard, 1990.

Tableau complet : <https://llsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime général			Régime dérogatoire	
<u>Contrôle continu</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>
2 épreuves écrites min.	Écrit	Écrit	Écrit	Écrit
50%	50%	100%	100%	100%

UE 2.4 - S'exprimer à l'oral et à l'écrit (2)

ECUE 2.4.1 - Expression française

Nom de l'enseignant : Ricardo BIBIANO, Igor NADAL INIESTOLA et Cyrielle MONTRICHARD

Volume horaire hebdomadaire : 1h30/semaine

Description de cours : Dans le prolongement de l'enseignement de même intitulé du S1, ce cours vise à consolider un certain nombre de compétences écrites fondamentales qui doivent être acquises pour aborder dans de bonnes conditions un cursus universitaire en lettres et au-delà une insertion professionnelle. L'enseignement combine des exercices systématiques en classe et un travail individuel en autonomie via la plateforme écri+tests <https://app.tests.ecriplus.fr/> et le site J'améliore mon français écrit (http://uoh.univ-montp3.fr/j_ameliore_ma_maitrise_du_francais/portail/). Au cours des deux semestres seront abordés les thèmes suivants : Employer des mots à bon escient / Structurer correctement les phrases / Orthographier et ponctuer de manière correcte / Savoir organiser un texte bref /

Tableau complet : <https://llsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime général			Régime dérogatoire	
<u>Contrôle continu</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>
Écrit		Écrit	Écrit	Écrit
100%		100%	100%	100%

ECUE 2.4.2 - LVE

Se référer au livret de LANSAD : <https://llsh.u-pec.fr/scolarité/lansad/livret-pedagogique-langues-pour-specialistes-d-autres-disciplines-lansad>

Tableau complet : <https://llsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime	Modalités d'évaluation
Tous régimes	Se référer au tableau complet des modalités de contrôle des connaissances.

Se référer au livret de LANSAD : <https://llsh.u-pec.fr/scolarité/lansad/livret-pedagogique-langues-pour-specialistes-d-autres-disciplines-lansad>

ECUE 2.4.3 - TICE

Nom des enseignants : Hélène D'HERVÉ, Philippe DE BRITO, Yann AMRI, Raymond GUFFROY, Jérôme BOULINGUEZ

Volume horaire hebdomadaire : 1h30/semaine

Description de cours : Outils bureautiques et collaboratifs

L'enseignement vise la maîtrise des logiciels bureautiques appliqués aux disciplines universitaires : Office 365 ou LibreOffice. Une part importante de l'enseignement se fait à l'aide de la plate-forme de télé-enseignement Eprel, à laquelle les étudiants doivent se connecter et s'initier dès le début du semestre

Modalités spécifiques au régime dérogatoire.

Les étudiants inscrits en régime dérogatoire prennent contact dès la rentrée avec le référent TICE de la Faculté qui leur ouvre un cours sur Eprel leur permettant de préparer au mieux cet ECUE. Ils seront convoqués par le service des examens pour un DST de deux heures en fin de semestre.

Contact pour les enseignements TICE L1

Enseignant référent TICE faculté LLSH : Philippe DE BRITO, campus centre, bâtiment i, bureau i3 119, philippe.de-brito-parente@u-pec.fr

Secrétariat de licence 1re année campus centre, bâtiment i, bureau i2 112, sec.licence1-llsh@u-pec.fr

Modalités de contrôle des connaissances

Tableau complet : <https://llsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-contrôle-des-connaissances>

Régime général			Régime dérogatoire	
<u>Contrôle continu</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>	<u>Examen</u>	<u>Seconde session</u>
Écrit		Écrit	Écrit	Écrit
100%		100%	100%	100%

Régime général : Contrôle continu en TD, trois travaux évalués

Régime dérogatoire : DST, durée : 2 heures

Session de seconde chance : Épreuve pratique, durée 2 heures

UE 2.5 - Découvrir le monde professionnel (stage facultatif)

ECUE 2.5.1 - Stage facultatif

Semestre 3

Rappel : à la rentrée 2026-2027, seule la L1 Humanités ouvrira. Le détail des enseignements n'est ici donné que pour la L1 (S1-S2).

À partir du L2S3 et jusqu'au L3S6, les étudiants seront amenés à choisir le parcours lettres ou le parcours philosophie : ils suivront les mêmes cours que les licences correspondantes (lettres modernes ou philosophie) et seront mélangés avec leurs étudiants, à l'exception de l'UE numérotée 3 (3.3 pour le S3, 4.3 pour le S4, 5.3 pour le S5 et 6.3 pour le S6), orientée vers les humanités médicales, qui reste spécifique à la licence Humanités et que suivront tous les étudiants de cette licence.

Ainsi, nous ne donnons ci-dessous que les intitulés des cours de l'UE 3 à chaque semestre ; les informations précises sur les intervenants, le descriptif des cours et la bibliographie, seront annoncés pour la rentrée 2027.

UE 3.3 - Mobiliser des outils en Humanités médicales (1)

ECUE 3.3.1 - Construction des problèmes publics de santé

Nom de l'enseignant : À venir
Volume horaire hebdomadaire : 1h30/semaine
Description de cours : À venir
Bibliographie : À venir

Tableau complet : <https://llsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime	Modalités d'évaluation
Tous régimes	Se référer au tableau complet des modalités de contrôle des connaissances.

ECUE 3.3.2 - Médecins, malades et maladies dans les arts et la littérature

Nom de l'enseignant : À venir
Volume horaire hebdomadaire : 1h30/semaine
Description de cours : À venir
Bibliographie : À venir

Tableau complet : <https://llsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime	Modalités d'évaluation
Tous régimes	Se référer au tableau complet des modalités de contrôle des connaissances.

ECUE 3.3.3 - Philosophie de la santé

Nom de l'enseignant : À venir
Volume horaire hebdomadaire : 1h30/semaine
Description de cours : À venir
Bibliographie : À venir

Tableau complet : <https://lsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime	Modalités d'évaluation
Tous régimes	Se référer au tableau complet des modalités de contrôle des connaissances.

Semestre 4

UE 4.3 - Mobiliser des outils en Humanités médicales (2)

ECUE 4.3.1 - Communication publique et gouvernement des conduites en santé

Nom de l'enseignant : À venir
 Volume horaire hebdomadaire : 1h30/semaine
 Description de cours : À venir
 Bibliographie : À venir

Tableau complet : <https://lsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime	Modalités d'évaluation
Tous régimes	Se référer au tableau complet des modalités de contrôle des connaissances.

ECUE 4.3.2 - Les interactions verbales patient/médecin

Nom de l'enseignant : À venir
 Volume horaire hebdomadaire : 1h30/semaine
 Description de cours : À venir
 Bibliographie : À venir

Tableau complet : <https://lsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime	Modalités d'évaluation
Tous régimes	Se référer au tableau complet des modalités de contrôle des connaissances.

ECUE 4.3.3 - Grands textes de la pensée médicale

Nom de l'enseignant : À venir
 Volume horaire hebdomadaire : 1h30/semaine
 Description de cours : À venir
 Bibliographie : À venir

Tableau complet : <https://lsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime	Modalités d'évaluation
Tous régimes	Se référer au tableau complet des modalités de contrôle des connaissances.

Semestre 5

UE 5.3 - Se spécialiser en Humanités médicales (1)

ECUE 5.3.1 - Concertation et participation : les publics de la santé

Nom de l'enseignant : À venir

Volume horaire hebdomadaire : 1h30/semaine

Description de cours : À venir

Bibliographie : À venir

Tableau complet : <https://lsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime	Modalités d'évaluation
Tous régimes	Se référer au tableau complet des modalités de contrôle des connaissances.

ECUE 5.3.2 - Cultures antiques et santé (2)

Nom de l'enseignant : À venir

Volume horaire hebdomadaire : 1h30/semaine

Description de cours : À venir

Bibliographie : À venir

Tableau complet : <https://lsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime	Modalités d'évaluation
Tous régimes	Se référer au tableau complet des modalités de contrôle des connaissances.

ECUE 5.3.3 - Philosophie contemporaine

Nom de l'enseignant : À venir

Volume horaire hebdomadaire : 1h30/semaine

Description de cours : À venir

Bibliographie : À venir

Tableau complet : <https://lsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime	Modalités d'évaluation
Tous régimes	Se référer au tableau complet des modalités de contrôle des connaissances.

Semestre 6

UE 6.3 - Se spécialiser en Humanités médicales (2)

ECUE 6.3.1 - La santé numérique

Nom de l'enseignant : À venir

Volume horaire hebdomadaire : 2 h/semaine

Description de cours : À venir

Bibliographie : À venir

Tableau complet : <https://lsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime	Modalités d'évaluation
Tous régimes	Se référer au tableau complet des modalités de contrôle des connaissances.

ECUE 6.3.2 - Les représentations du corps dans les arts et la littérature

Nom de l'enseignant : À venir
 Volume horaire hebdomadaire : 2 h/semaine
 Description de cours : À venir
 Bibliographie : À venir

Tableau complet : <https://lsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime	Modalités d'évaluation
Tous régimes	Se référer au tableau complet des modalités de contrôle des connaissances.

ECUE 6.3.3 - Dire et écrire la maladie

Nom de l'enseignant : À venir
 Volume horaire hebdomadaire : 2 h/semaine
 Description de cours : À venir
 Bibliographie : À venir

Tableau complet : <https://lsh.u-pec.fr/formation/licences/modalites-de-controle-des-connaissances>

Régime	Modalités d'évaluation
Tous régimes	Se référer au tableau complet des modalités de contrôle des connaissances.

Doubles licences

LES DOUBLES-LICENCES À BASE D'HISTOIRE

(Responsable : Virginie Mathé - département d'histoire)

La double licence s'adresse à des étudiants motivés, désireux de suivre un double cursus et d'acquérir ainsi deux diplômes en trois ans. La tâche des étudiants est facilitée grâce à un schéma clair :

- des enseignements à suivre obligatoirement ;
- d'autres qui peuvent être communs aux deux cursus ;
- ceux enfin qui font l'objet d'équivalences.

Du fait d'une organisation adaptée qui garantit l'équilibre entre les deux disciplines, la double licence constitue une meilleure chance de réussite. Actuellement, rien n'empêche un étudiant de s'inscrire dans deux filières et certains le font, mais il leur est très difficile de suivre tous les enseignements (emploi du temps trop lourd, chevauchements de cours) et de faire face à la double charge de travail.

Particularités de ces doubles licences

Parce que l'Histoire est par essence ouverte sur d'autres disciplines, elle se prête particulièrement bien au partenariat. La double licence favorise l'ouverture disciplinaire et, plus généralement, culturelle. Les choix de master (Recherche ou Enseignement ou Professionnel) après la licence sont plus vastes et la maîtrise de deux disciplines facilite l'orientation vers de nombreux secteurs.

Elle augmente les chances d'insertion professionnelle en aidant les étudiants à mûrir un véritable projet personnel et en élargissant l'accès à différents types de concours, nationaux ou internationaux.

Elle offre une préparation privilégiée à tous les concours qui comportent des épreuves de culture générale dotées d'un fort coefficient et des épreuves de langue vivante : les concours d'entrée dans les Instituts d'Études Politiques, dans les Écoles de journalisme, dans les Écoles de bibliothécaires, de documentalistes ou d'archivistes et les concours administratifs. Elle permet aussi d'augmenter les chances de réussite aux concours de l'enseignement : CRPE (enseignement primaire), CAPES (enseignement secondaire), PLP2 (enseignement Lettres-Histoire-Géographie en lycée professionnel), Agrégation. Elle facilite l'accès à des postes à caractère particulier (par exemple, professeur d'histoire-géographie dans les classes dites « européennes »).

Dès la première année, les étudiants suivent un enseignement disciplinaire en langue vivante.

Les séjours à l'étranger de type Erasmus sont possibles en double licence et recommandés aux semestres 4 ou 5.

Un double master est possible sur projet précis pour lequel sera établi un contrat pédagogique. Un premier double master sera expérimenté en histoire-science politique à la rentrée 2023 dont les principes de fonctionnement sont les mêmes que ceux de la double licence.

Dans la double licence, l'Histoire peut être combinée avec les disciplines suivantes : Allemand, Anglais, Espagnol, Géographie, Lettres, Philosophie et Sciences politiques.

Attention ! La réussite dans cette filière suppose engagement personnel et disponibilité. Une double licence demande un temps de travail de 40 à 50% supérieur à celui d'une licence monodisciplinaire. Une bonne capacité à organiser son temps et son travail est donc nécessaire pour réaliser, seul ou en groupe, les travaux écrits et oraux demandés.

Lors de la réunion de pré-rentree des doubles licences, chaque étudiant recevra la maquette de formation pour son année, avec le détail des cours. Ce document est à conserver précieusement ! Pour la description du contenu des cours et des évaluations, il faut se reporter au livret de chaque discipline.

Voir le livret des doubles licences en ligne.

Enseignement d'OUVERTURE

Proposés par toutes les facultés de l'UPEC et certains services de l'université (Sports et Culture), les enseignements d'ouverture doivent être choisis en dehors de votre mention ou de votre spécialité et permettent de faire l'apprentissage de compétences transversales pour lesquelles vous avez un intérêt personnel.

Elles sont répertoriées par semestre dans le 'Guide des enseignements d'ouverture', disponible en ligne :

<https://www.u-pec.fr/>

Dans la faculté des LLSH, cet enseignement doit être pris au second semestre de L2 (semestre S4).

Inscriptions

L'inscription aux options d'ouverture s'effectue en ligne sur l'espace numérique de travail E-Campus des étudiants à des dates précises indiquées sur le site Internet de l'UPEC.

NB : la liste des options est limitée. Il est exclu de choisir en option un cours qui n'est pas référencé dans le catalogue.

L2-L3 : PRÉCISIONS SUR LES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX (INFORMATIQUE APPLIQUÉE – TICE)

Descriptif

Cette ECUE est obligatoire pour tous les étudiants de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines inscrits en deuxième année. Régime spécifique pour les géographes. L'enseignement vise à compléter la formation initiée en L1. Contrairement à l'ECUE de L1 identique pour tous, les contenus proposés en L2 prennent des orientations différentes selon les enseignants, les groupes de TD ainsi que le régime (général ou dérogatoire). À choisir dans la mesure des places disponibles et des compatibilités d'emploi du temps parmi les axes suivants :

Axe 1 : Infographie et outils de conception de produits numériques, initiation au web design. (P. DE BRITO)

Axe 2 : Montage audio et vidéo d'un mockumentary

Régime dérogatoire, double licence

Les étudiants inscrits au régime dérogatoire et/ou en double licence doivent obligatoirement contacter l'enseignant référent philippe.de-brito-parente@u-pec.fr le plus tôt possible pendant le semestre.

Modalités d'évaluation

Régime général : au moins 2 évaluations pendant le semestre, ces évaluations ont lieu pendant les TD.

Régime dérogatoire : une épreuve unique, modalités et calendrier définis par le service scolarité et examens.

PRÉCISIONS SUR LES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX (LANGUES POUR SPÉCIALISTES D'AUTRES DISCIPLINES – LANSAD)

Qu'est-ce que le LANSAD ?

Il s'agit des langues vivantes (LV) obligatoires. Le LANSAD a pour objectifs l'apprentissage de la langue et l'étude de la culture (littérature, civilisation, arts) des pays concernés. Cet enseignement s'adresse à tous les étudiants inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans tous les cursus, une ou deux langues sont obligatoires. Celles-ci, une fois choisies, devront être suivies pendant les 6 semestres de licence, selon la progression établie pour chaque LV de semestre en semestre (voir modalités précises dans les rubriques propres à chaque LV).

Attention : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre, et d'une année à l'autre.

Les langues proposées sont : allemand, anglais (non débutant), arabe, espagnol, portugais, italien (niveau B1 minimum, à partir de la L2), le coréen réservé aux étudiants de LEA Sénart et le russe réservé aux étudiants en LEA Créteil (L1, L2, L3).

Inscription au LANSAD

L'inscription ou la réinscription pédagogique au LANSAD est obligatoire quel que soit le régime de l'étudiant (régime général ou régime dérogatoire).

Niveau L1

Depuis la rentrée 2023, les inscriptions en LANSAD pour la L1 sont soumises au passage d'un test de positionnement obligatoire à la rentrée de septembre. Ce test se fait sur la plateforme EPREL (<https://eprel.u-pec.fr/home>).

Il concerne seulement les langues suivantes, niveau non-débutant :

Anglais

Allemand

Espagnol

En quoi consiste le test ?

Le test prendra la forme d'un QCU (questionnaire à choix unique, une seule réponse possible parmi 3 ou 4 possibilités) d'une durée de 20 à 30 minutes selon les langues. Il comprendra 25 questions à faire dans l'ordre et sans possibilité de retour en arrière après avoir répondu.

Pour les autres langues (arabe, russe, portugais), il n'y a pas de test mais il faudra quand même se rendre sur Eprel pour faire un choix de langue.

Si vous voulez choisir une langue sans l'avoir jamais étudiée avant, il faudra quand même vous rendre sur la page du test. La première question du test visera à savoir si vous avez déjà étudié la langue en question.

Par la suite, vous devrez passer au secrétariat pour présenter un justificatif prouvant que vous n'avez jamais étudié la langue en question.

Le passage sur Eprel vaut choix de langue définitif : il ne faut vous rendre sur Eprel (et passer le test) que dans les langues que vous voulez effectivement suivre.

Autres niveaux (L2, L3, Master)

Il n'y a pas de test. L'inscription se fait au niveau immédiatement supérieur à celui de l'année précédente, sauf les redoublants qui repassent le même niveau.

Néo-entrants (L2, L3, Master)

Les étudiants qui arrivent à l'UPEC en L2, L3 ou éventuellement Master sans y avoir effectué leur cursus précédent (= néo-entrants) doivent contacter le responsable LANSAD de leur langue ou leur responsable d'année, afin qu'ils puissent être inscrits dans un groupe.

Pour plus d'informations, consulter la page LANSAD sur le site de l'UFR LLSH : <https://llsh.u-pec.fr/scolarite/lansad>

Bon à savoir

> Avant le début de chaque semestre, l'inscription, ou la réinscription, dans les groupes est obligatoire, quel que soit le régime de l'étudiant (général ou dérogatoire).

> Pour les étudiants en régime général, l'assiduité est obligatoire et rigoureusement contrôlée par les enseignants ; à partir de 3 absences aux séances TD, le contrôle continu ne pourra être validé. En d'autres termes, 3 absences = 0. Voir le livret Lansad.

PARTIE V

REGLES, ETUDES ET SCOLARITE

ÉTUDES ET SCOLARITÉ

Vous trouverez ci-dessous les liens des textes réglementaires relatifs à votre scolarité :

- Règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil : <https://www.u-pec.fr/fr/universite/reglement-interieur-de-l-universite-paris-est-creteil-val-de-marne>
- Règlement des examens : <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolarite/organisation-des-etudes/reglement-des-examens>
- Règlement des jurys : <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolarite/organisation-des-etudes/reglement-des-jurys-de-l-upec>
- Bornes universitaires : <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolarite/organisation-des-etudes/bornes-universitaires>
- Calendriers universitaires : <https://lsh.u-pec.fr/scolarite/calendriers-universitaires>
- Contrôles des connaissances et organisations des enseignements : <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolarite/organisation-des-etudes/contrôle-des-connaissances-et-organisation-des-enseignements>
- Modalités pédagogiques spéciales concernant les étudiants en situation particulière : <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolarite/organisation-des-etudes/modalites-pedagogiques-speciales-concernant-les-etudiants-en-situation-particuliere>
- Principes et organisation des UE d'ouverture : <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolarite/ue-d-ouverture/principes-et-organisation-des-ue-douverture>

RÉGIME GÉNÉRAL ou Contrôle continu : spécificité de l'UFR des Lettres, Langues et Sciences Humaines :

C'est le régime auquel sont astreints normalement les étudiants. A chaque semestre, l'acquisition des connaissances est appréciée par contrôle continu, contrôle continu intégral et/ou par examen terminal. Il exige :

I - L'assiduité obligatoire aux TD :

À partir de 3 absences non justifiées aux séances TD d'un enseignement, l'étudiant se verra attribuer la note de 0/20 au contrôle continu pour la matière concernée, ceci même si les seules épreuves retenues pour l'établissement de la note finale sont celles du contrôle continu. En d'autres termes, 3 absences au TD = 0 au contrôle continu

II - Contrôle continu (CC) ou contrôle continu intégral (CCI) : réalisation d'un certain nombre d'exercices dans chaque UE et/ou ECUE : exposés, devoirs à la maison, devoirs sur table, etc.

Un dossier non rendu ou un exercice non fait dans ce contrôle continu entraînera automatiquement la note 0 à cet exercice.

III - L'examen terminal : participation à l'épreuve organisée par le service des examens après en semaines 13 et 14.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve d'examen terminal ou de CCI et ce, quel que soit son statut (étudiant en régime général ou étudiant relevant de modalités pédagogiques spéciales), l'étudiant sera noté ABI (absence injustifiée) à l'épreuve, ce qui entraînera une défaillance à l'ECUE (ou l'UE) concerné (noté DEF).

Toute défaillance à l'ECUE entraîne l'invalidation de l'UE concernée mais également du semestre correspondant. Dans ce cas, l'UE et le semestre concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation.

En cas d'absence dont la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne, etc.), l'étudiant sera noté « ABJ » (note de 0/20) et non défaillant.

RÉGIME DÉROGATOIRE ou Régime Spécial d'Études (RSE)

Ce statut est ouvert aux étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, les femmes enceintes, les étudiants chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants en situation de handicap, des artistes et des sportifs de haut niveau (arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations).

Le bénéfice de modalités pédagogiques spéciales (aménagements des emplois du temps et des rythmes d'études, choix du mode de contrôle, etc..) est accordé par le responsable pédagogique. L'étudiant doit en faire la demande au plus tard trois semaines après le début des enseignements du semestre, sauf cas exceptionnel qui sera soumis au responsable pédagogique. En particulier, les salariés devront présenter un contrat de travail établissant cette qualité. Le contrat pédagogique stipulant les UE ou ECUE concernés par ce régime doit être établi entre l'étudiant et le responsable pédagogique.

Les étudiants inscrits à ce régime seront le plus souvent évalués durant l'examen terminal ou la dernière épreuve du contrôle continu (voir les modalités propres à chaque ECUE/UE, où d'autres types d'évaluation peuvent être définis).

En cas d'absence à cet examen (voir plus haut : III – régime général).

Les deux modes de contrôle pourront être combinés à l'intérieur d'une UE quand celle-ci comporte plusieurs ECUE.

COMPENSATION DES RESULTATS

Modalités de compensation

Une compensation semestrielle est organisée, pour chaque parcours-type, sur la base de la moyenne des notes obtenues pour les diverses UE du semestre, pondérées par les coefficients de chaque UE alignés sur les crédits correspondant.

Un semestre est validé si la moyenne est supérieure ou égale à 10/20 et si tout ou partie des UE est supérieur ou égal à 7/20 (moyenne de l'UE). Les UE concernées par cette note seuil sont précisés dans les modalités de contrôle des connaissances spécifiques de la formation.

Pour chaque année de Licence, une compensation annuelle est organisée entre deux semestres immédiatement consécutifs (semestres 1 et 2, semestres 3 et 4, semestres 5 et 6).

Un semestre validé par acquisition des UE ou par compensation (semestrielle ou annuelle), confère à l'étudiant 30 ECTS.

Sur le relevé de notes, l'étudiant reste ajourné aux UE non acquises d'un semestre validé par compensation et n'acquiert pas les crédits correspondants

CONDITIONS DU REDOUBLEMENT

L'étudiant bénéficie d'un nombre limité d'inscriptions par cycle. Il est autorisé à effectuer six inscriptions administratives au sein de la même mention de Licence. Une année supplémentaire pourra être accordée à titre exceptionnel par le jury, au regard du parcours de l'étudiant et de sa situation personnelle.

L'obtention de la Licence est obligatoire pour l'inscription en Master 1. Le passage conditionnel entre la licence et le master 1 n'est donc pas autorisé. Voir l'article 5 de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master :

« Pour être inscrits dans les formations conduisant au diplôme de master, les étudiants doivent justifier :

- soit d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master
- soit de l'une des validations prévues aux articles L 613-3-4-5 du code de l'éducation. »

Règles de progression des études et d'obtention des diplômes de licence

Rappel : en fin de cursus, le diplôme est attribué si tous les semestres sont acquis (180 ECTS)

Règle de progression :

Le passage à l'année immédiatement supérieure avec au plus un semestre non validé est autorisé à condition que le semestre non validé soit l'un des deux semestres de l'année en cours (impossible de passer en 3e année si le semestre 1 ou 2 (L1) n'est pas validé). Cependant ce passage peut être conditionné par une moyenne minimum ou un nombre minimum d'ECTS au semestre non validé ; ce seuil doit être précisé dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences spécifiques de la formation concernée. En cas de semestre en dette, il est recommandé de favoriser le semestre inférieur.

I. Réinscription en Licence 1 ou inscription en licence 2

2 semestres acquis = ADM / Admis et autorisé à s'inscrire en L2.

1 semestre acquis + 20 ECTS de l'autre semestre, sous réserve d'avoir validé au moins une UE à note plancher = AJAP / Ajourné mais autorisé à poursuivre en L2.

Aucun semestre acquis = NAP / Non autorisé à poursuivre en L2, mais autorisé à se réinscrire en L1.

II. Réinscription en licence 2 ou inscription en licence 3

4 semestres acquis = ADM / Admis et autorisé à s'inscrire en L3.

3 semestres acquis + 20 ECTS dans le semestre non acquis, sous réserve d'avoir validé au moins une UE à note plancher = AJAP / Ajourné mais autorisé à poursuivre en L3.

2 semestres acquis = NAP / Non autorisé à poursuivre en L3, mais autorisé à se réinscrire en L2.

N.B. La L1 doit être validée totalement pour une inscription en L3.

III. Réinscription en licence 3 ou inscription en master 1

6 semestres acquis = ADM / Admis et autorisé à s'inscrire en M1.

4 ou 5 semestres acquis = AJAP / Ajourné mais autorisé à se réinscrire en L3.

Règles de poursuite d'études en Licence

En licence

Les étudiants et étudiantes n'ayant qu'un semestre de retard, dans lequel sont validés au moins 20 ECTS, sont autorisés à s'inscrire dans l'année suivante, mais doivent rattraper les matières dans lesquelles ils et elles sont ajournés.

Ils et elles doivent en outre avoir validé dans le semestre de retard au moins une UE comportant une note plancher.

AJAP (AjournÉ mais autorisÉ à poursuivre)

Vous n'avez pas la moyenne générale, mais vous n'avez qu'un semestre de retard : à condition que le semestre non validé soit l'un des deux semestres de l'année en cours (impossible de passer en 3e année si le semestre 1 ou 2 non validé), et que vous ayez validé dans ce semestre au moins 20 ECTS et au moins une UE à note plancher, vous êtes autorisé à vous inscrire dans l'année suivante. Vous devrez valider prioritairement les UE non acquises du semestre non validé de l'année où vous êtes ajourné.

Les notes plancher, fixées à 7/20, sont signalées dans le tableau récapitulatif des enseignements par un astérisque.

PARTIE VI VOTRE UNIVERSITE

Services de L'UPEC à connaître

LES BIBLIOTHÈQUES

Il existe des bibliothèques universitaires sur les sites de : Campus Centre, Mail des Mèches, Sénart, Médecine et Droit. Pour une liste plus exhaustive des différentes bibliothèques à votre disposition ou tout autres renseignements en lien avec le fonctionnement de la bibliothèque universitaire : www.upec.fr > bibliothèques

Les bibliothèques offrent des documents imprimés et électroniques pour accompagner vos études et vos recherches menées à l'UPEC. Les collections des bibliothèques (livres et revues) sont très majoritairement en accès libre dans les salles de lecture.

Les ressources électroniques sont accessibles :

- sur place, à partir des ordinateurs de l'université ou sur votre ordinateur portable en connexion wifi (réservée aux étudiants et personnels de l'UPEC)
- en grande majorité à distance, 7j/7 et 24 h/24, via le site Internet de la bibliothèque.

En savoir plus : www.u-pec.fr > bibliothèques

LE SERVICE COMMUN UNIVERSITAIRE D'INFORMATION, D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE (SCUIO-BAIP)

Le SCUIO-BAIP informe et aide l'étudiant pour son orientation tout au long de son cursus universitaire du premier au troisième cycle, et prépare son entrée sur le marché du travail. Le service met à la disposition des étudiants avec l'aide des documentalistes un fonds documentaire sur les secteurs professionnels, les formations à l'échelle nationale et des ordinateurs en libre-service pour consulter les différents sites web des établissements de l'Enseignement supérieur. Il aide à construire son projet professionnel avec l'aide de conseillers d'orientation psychologues (élaboration du curriculum vitae, rédaction de la lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche).

Contact :

Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Etudiant,

Site du Mail des Mèches Rue Poète et Sellier

94000 Créteil Métro : Créteil-Université (ligne 8)

scuio-baip@u-pec.fr, 01 41 78 47 96

En savoir plus : www.u-pec.fr > Étudiant > Orientation

LE SERVICE VIE DE CAMPUS

Niveau Dalle, bâtiment i2

Le Service Vie de Campus de l'UPEC regroupe dans un même espace les différents services liés à la vie universitaire. Il a pour mission de simplifier les démarches administratives autour de la rentrée universitaire et de faciliter durant toute l'année l'accès à la vie culturelle et associative.

Les différentes antennes :

- Culture

> 01 45 17 70 65, culture@u-pec.fr

- Vie associative et engagement

> 01 45 17 65 21, association@u-pec.fr

- Emplois étudiants

> 01 45 17 65 20, jobcampus@u-pec.fr

- Logement

> 01 45 17 70 64, logement@u-pec.fr

- Bourses et aides

> 01 45 17 11 51, social@u-pec.fr

- Permanence juridique

> permanencejuridique@u-pec.fr

En savoir plus : www.u-pec.fr >vie-de-campus

DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

- Accompagnement des étudiants étrangers hors programme

> +33 (0)182 69 48 56, international@u-pec.fr

- Accompagnement logement des étudiants étrangers en programmes d'échanges

> +33 (0)182 69 48 56, relint@u-pec.fr

MÉDECINE PRÉVENTIVE

Ce service est à votre disposition pour répondre à vos attentes en matière d'information, conseil, handicap, examen médical, entretien psychologique.

Des médecins assurent la visite médicale obligatoire en 1er cycle (L1 à L3).

Ils peuvent vous délivrer des certificats médicaux : aménagement du temps d'épreuve, prêt d'honneur, travail, stage, sports.

Vous pouvez également demander un rendez-vous pour une consultation gratuite avec un médecin pour des ennuis de santé ou autres

Contact

Site Campus centre – Maison de la Santé -

ssu@u-pec.fr, 01 45 17 15 15

Accompagnement des étudiants en situation de handicap

> 01 45 17 13 83, handicap@u-pec.fr

Cellule d'écoute stop-violences contre le harcèlement et les violences sexistes, sexuelles, homophobes, transphobes, racistes et antisémites.

> stop-violences@u-pec.fr

> 01 41 83 42 09

LES SALLES INFORMATIQUES EN LIBRE-SERVICE

Les étudiants ont accès à des salles informatiques en libre-service sur présentation de leur carte d'étudiant :

Site Campus Centre

Bâtiment T – 3e étage - salles 304, 305, 306, 307, 308

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 19 h 45
- Le samedi de 8 h 00 à 11 h 45

Tél : 01 45 17 65 16

Bâtiment P4 - niveau dalle - salles 38, 42, 44, 47, 51

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 19 h 45
- Le samedi de 8 h 00 à 11 h 45

Tél : 01 45 17 18 57

CAMPUS MAIL DES MECHES

Bâtiment de Sciences économiques et de gestion – 2e étage - salles 204 et 205

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 45
- Fermeture le samedi

Tél : 01 41 78 46 29

Site de l'IUT Sénart

Bâtiment FU1 (rez-de-chaussée) : porte 005

Du lundi au vendredi (pour l'ensemble du site) : 13 h – 18 h

Vocabulaire en usage

AGREGATION : Concours de recrutement de l'enseignement secondaire, se prépare à Bac + 4 (après le master 1 ou la maîtrise, sous réserve d'obtention du master 2 au moment de l'admissibilité) ou Bac + 5 (après l'obtention d'un M2 ou pour les titulaires du CAPES).

CAPES : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second Degré : Concours de recrutement des Professeurs certifiés. Se prépare à bac +3, au cours d'un master MEEF (voir à Master) : épreuves d'admissibilité et d'admission à la fin du M1 et titularisation à la fin du M2, sous réserve de l'obtention du master complet.

CAPLP : Certificat d'Aptitude au Professorat de Lycée Professionnel

CVEC : Contribution de Vie Etudiante et de Campus : contribution financière obligatoire, instituée par la loi "Orientation et réussite des étudiants", due par les étudiants et collectée par les Crous. Elle permet de financer des projets variés liés à la vie de campus et à l'amélioration des conditions de vie et d'étude.

CRPE : Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles.

CM : Cours magistral : cours sous forme de conférence, dispensé devant un public important, parfois en amphithéâtre.

DEUG : Diplôme d'Études Universitaires Générales (diplôme intermédiaire délivré à l'issue du semestre 4), délivré sur demande.

DST : « Devoir sur table ». Exercice écrit du contrôle des connaissances effectué sous le contrôle d'un enseignant ou d'un surveillant (par opposition au 'devoir maison').

ECTS : European Credit Transfer System : crédit d'enseignement pour la mobilité européenne. Les ECTS expriment, sous la forme d'une valeur numérique, la quantité de travail que requiert chaque unité de cours (UE ou ECUE). Une année d'enseignement supérieur est fixée à 60 crédits = 30 crédits par semestre d'études. Une licence correspond donc à 180 ECTS.

ECUE : Élément constitutif d'une unité d'enseignement (UE) = matière.

FA : L'alternance est un système de formation fondé sur une phase pratique et une phase théorique qui alternent. L'alternance permet de concilier travail en entreprise et formation à l'université

Enseignements d'ouverture : ces enseignements sont proposés par l'ensemble des Facultés de l'UPEC et consultables dans le livret spécifique appelé « Catalogue des enseignements d'ouverture » disponible en ligne sur le site de l'UPEC : <http://www.u-pec.fr/>

FC : Formation continue : La formation continue est un processus d'apprentissage qui permet d'acquérir des compétences tout au long de sa vie professionnelle. Elle s'adresse principalement aux individus ayant fini ou interrompu leurs études et ayant déjà mis un pied dans la vie active.

FI : Formation Initiale : La formation initiale correspond au cursus scolaire classique.

FSDIE : Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes. L'Université a la possibilité de rémunérer des étudiants pour des tâches administratives. Se renseigner auprès du service Stages-Emplois (Vie et culture de l'étudiant).

IA : Inscription Administrative / IP : Inscription Pédagogique

INSPÉ : Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation qui participent à la gestion pédagogique et administrative des masters MEEF.

LAS : Licences option Santé ou Licences Accès Santé

Master : correspond à 4 semestres d'études (2 ans) et à 120 crédits européens. Le master fait suite à la licence.

Masters MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation. Ces masters préparent aux concours de l'enseignement primaire et secondaire, en LCE, Lettres, Histoire-Géographie à la Faculté des LLSH.

Options « Faculté » : options proposées dans les domaines arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales par les dix départements de la Faculté de Lettres, Langues et Sciences humaines. Les descriptifs des cours sont disponibles et rassemblés dans le « livret des options Faculté » sur le site Internet de la Faculté : <http://lettres-sh.u-pec.fr/>

Parcours : Ensemble cohérent d'unités d'enseignement capitalisables et transférables. Une mention ou spécialité de licence peut comprendre plusieurs parcours. Ils peuvent être à vocation générale, appliquée ou professionnelle.

TD Travaux dirigés : cours par petit groupe, pendant lequel la participation active des étudiants est requise.

Thèse de doctorat : Se prépare en 3 ou 4 ans après le master 2 recherche. L'inscription « en thèse » est soumise à l'approbation du Professeur qui accepte de la diriger. La thèse est nécessaire pour postuler à un poste de Maître de Conférences dans une université.

UE : Unité d'enseignement homogène comportant éventuellement plusieurs ECUE.

UFR : Unité de Formation et de Recherche. Dénomination officielle de ce qu'on appelle couramment Faculté.

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience - permet à toute personne engagée dans la vie active d'obtenir tout ou partie d'un diplôme en faisant valoir ses expériences personnelles et/ou professionnelles. En savoir plus : fc-vae@u-pec.fr

VAP : Validation des Acquis Professionnels - permet à toute personne engagée dans la vie active de faire valoir des expériences professionnelles dans le but de reprendre des études et candidater à une formation. En savoir plus : fc-vae@u-pec.fr

DANS QUELLE SALLE EST MON COURS ?

1

Entrez votre identifiant court et votre mot de passe.

Pour les personnels : prenom.nom

Pour les étudiants : numéro du code barre de votre carte d'étudiant

Pour les externes : e2XXXXXXX ou extXXXXXX

Identifiant court

Mot de passe :

SE CONNECTER

JE ME CONNECTE

identifiant & mot de passe étudiant

2

LISTE DES RESSOURCES

Groupes

- 900 - DIFPRO
- 900 - Groupes Services centraux et d
- 900 - MIEE
- 900 - OSU-EFLUVE
- 900 - PATRIMOINE
- 901 - UFR DROIT
- 902 - UFR LETTRES CC
- Enseignements 1er Semestre

JE SÉLECTIONNE LE BON DOSSIER

en cliquant sur les flèches
groupe > UFR lettres CC
> Enseignements 1er semestre

3

CALENDRIER

Semaine

SEPTEMBRE 2025

L	M	M	J	V	S	D
25	26	27	28	29	30	31
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	1	2	3	4	5

Aujourd'hui

JE VÉRIFIE LE JOUR ET LA SEMAINE

En sélectionnant votre jour
dans l'agenda

mon-edt.u-pec.fr/direct



OÙ SE TROUVE MA SALLE ?

CAMPUS CENTRE (CC)

Salle **i3-218**

i = Bâtiment i
i3 = couloir i3 (jaune)

2 = 2ème étage
218 = numéro de salle

Salle **P2-019**

P = Bâtiment P
P2 = couloir P2

019 = numéro de salle

MAIL DES MÈCHES

Salle **ML-201**

ML = Bâtiment MLRI

2 = 2ème étage
201 = numéro de salle

Salle **eco-303**

eco = Bâtiment FSEG

3 = 3ème étage
303 = numéro de salle

Plan

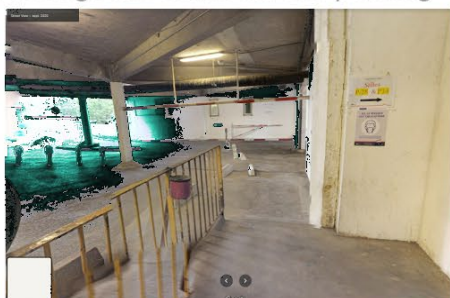


LES SALLES CACHÉES

Salle i1-P28
Salle i1-P34

Bâtiment i
Niveau parking

Accès des salles
par les escaliers du bâtiment i
et par le parking couvert de l'Upec
Fléchage des salles niveau parking



Salle BM-006
Salle BM-102

à côté du bâtiment P
Niveau parking

Accès des salles
par les escaliers face bâtiment P
après la BU



Salle pf901
à pf904

Face au bâtiment P
Niveau parking

Accès des salles
par les escaliers du bâtiment i
et par le parking couvert de l'Upec





llsh.u-pec.fr

Université Paris-Est Créteil
61 avenue du Général de Gaulle, 94010 Créteil cedex
Métro 8 : Créteil Université